



Prescription pour une dette pénale?

Par tom31

Bonjour,

J'ai été condamné en 2012 à une peine d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'à une dette pénale: j'ai utilisé ma carte professionnelle à des fins personnelles et j'ai été condamné à rembourser cette somme et à payer les frais d'avocat de la partie plaignante. La somme que l'on me réclame maintenant est encore plus importante (malgré le fait que je rembourse depuis des années) car elle est calculée avec des interets mensuels.... Ma question est la suivante : existe t-il une prescription concernant les dettes pénales? Est-ce que le créancier peut me poursuivre jusqu'à la fin de ma vie ou existe t-il une loi qui dit qu'au bout d'un certain nombre d'années, le créancier ne peut plus saisir mon compte, mon salaire?

Merci pour votre aide